

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **76 (1981)**

Heft 5-fr

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Publication de la Ligue suisse
du patrimoine national
Paraît 6 fois par an
Tirage: 20000 (allemand et
français)
Rédaction: Marco Badilatti
Collaborateurs permanents:
Claude Bodinier, Pierre Baertschi,
Christian Schmidt
Adresse:
Rédaction «Heimatschutz»
Case postale, 8032 Zurich
(tél. 01/252 26 60)
Prix de l'abonnement: 15 fr.
Impression et expédition:
Walter-Verlag AG, 4600 Olten

Au sommaire

Une loi évaporée?	1
Du premier projet de loi sur la protection de l'environnement, il ne reste plus grand-chose	
Il faut davantage d'argent	4
Maigres semailles, mauvaise récolte	7
Les Suisses sont-ils disposés à s'engager en faveur de leur environnement?	
L'application des prescriptions	10
Ménager les façades de pierre	13
La loi doit aussi contribuer à protéger les façades contre les gaz sulfureux	
Produits chimiques nocifs	15
L'environnement et le bruit des avions	16
Leysin, fief du Club Méditerranée	19
Le retrait du recours contre le projet de 4 télésièges ne résoud pas tous les problèmes de la commune de Leysin	
Pas de carte blanche	22
L'utilisation toujours plus fréquente de matériaux de construction artificiels préoccupe la LSP	
Sondage des lecteurs de la revue	24

Page de couverture: c'est ainsi que Jürg Furrer, du «Nebelspalter», voit l'avènement d'une loi sur la protection de l'environnement.

Editorial

Initiative culturelle: succès d'estime

Chers lecteurs,

L'initiative en faveur de la culture a donc abouti: elle a été déposée à la chancellerie fédérale au début d'août, forte de 122 277 signatures valables. Elle demande, pour l'essentiel, que l'aide à la culture soit inscrite dans la Constitution, et que la Confédération lui consacre chaque année un pour cent de ses dépenses. Le principe d'une telle aide, en soi, n'est pas contesté; et comme la question de savoir si elle doit être publique ou privée divise nos propres rangs, laissons-la de côté.

Depuis l'introduction du droit d'initiative fédéral, il y a 90 ans, il a été utilisé 137 fois, et seules 7 modifications constitutionnelles ont été acceptées. C'est dire que cet instrument est impropre à faire passer des nouveautés dans notre régime politique. L'initiative culturelle va-t-elle donc subir le même sort que la plupart de celles qui l'ont précédée? On peut le penser à d'autant plus forte raison que les projets de nature politico-financière ont justement toujours eu beaucoup de peine, chez nous, à s'imposer.

Mais l'apparence est trompeuse et les initiatives ont souvent plus d'effet que ne le donnent à croire les résultats des urnes; cela se confirme aujourd'hui déjà en la circonstance: l'initiative culturelle a lancé une idée, dont on discute, qui jusqu'à présent était quasiment tabou dans les milieux politiques et n'avait aucune chance en regard des grands sujets économiques et sociaux. Elle a en outre contribué à délier les cordons de la bourse fédérale, particulièrement serrés en matière de culture: la Fondation Pro Helvetia va disposer maintenant de sommes beaucoup plus importantes. Enfin, elle montre qu'il est parfaitement possible en ce pays, pour des «outsiders» et sans l'aide de la machinerie des partis, de faire mûrir une idée qui concerne toute la société. Tout cela constitue, pour le moins, et quoi qu'il advienne de cette initiative aux Chambres fédérales et devant le peuple, un incontestable succès d'estime.

Marco Badilatti